


**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 5 avril 2023**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 
ID : 011-211100524-20230405-PV05042023-AU

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame BONNAFOUS Nadine; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame PECH Pierrette
Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur JUST Stéphane ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 15 mars 2023
- Modification Affectation résultat
- Vote des taux d'imposition
- Budget M57 2023
- Budget M49 2023
- Choix entreprise éclairage public tranche 3
- Demande de subvention Entrez en scène ! « 100 spectacles » dans les villages de l'Aude – Convention avec Arts Vivants
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 15 mars 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Modification affectation résultat

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2022 a été voté et approuvé par délibération le 15 mars 2023 ; Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la délibération n°2023/007 du 15 mars 2023, afin de rétablir des erreurs ; Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **134 330.01€** ; On affecte au 1068 en investissement une partie de l'excédent de fonctionnement afin de palier au besoin de financement soit 20 613.78 et au 002 en recette de fonctionnement 113 716.23. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit : taxe d'habitation : 21.16 % /taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.54 % / taxe foncière sur les propriétés non bâties : 98.59 % /cotisation foncière des entreprises : 31.00 %.

Budget M57 2023

Monsieur le Maire présente le budget M57.

M57			
Fonctionnement			
Recettes	441 829.23	Dépenses	441 829.23
Excédent reporté	113 716.23		
Investissement			
Recettes	220 610.14	Dépenses	220 610.14
1068 (excédent de fonctionnement)	20 613.78	Déficit	
Restes à réaliser	30 904.27	Restes à réaliser	71 062.60

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M57, présenté par Monsieur le Maire.

Budget M49 2023

Monsieur le Maire présente le budget M49.

Eau et Assainissement			
Fonctionnement			
Recettes	55 634.27	Dépenses	55 634.27
Excédent de fonctionnement	3 734.49	Déficit	0.00
Investissement			
Recettes	80 255.67	Dépenses	80 255.67
1068 (excédent de fonctionnement)	18 171.40	Déficit	18 171.40
		Restes à réaliser	0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M49, présenté par Monsieur le Maire.

Choix entreprise éclairage public tranche 3

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/034 en date du 12 octobre 2022 une demande de subvention au SYADEN a été demandée pour la tranche 3 de la rénovation de l'éclairage public à Brousses : Rue de la mairie, Rue des Lavandières / au Villaret : Rue des Tilleuls, Route du lac, Rue des Marronniers et Chemin des Vignes». Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DEBELEC d'un montant de 25 610.00€HT, soit 30 732.00€TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DEBELEC d'un montant de 25 610.00€HT, soit 30 732.00€TTC.

Demande de subvention Entrez en scène ! « 100 spectacles » dans les villages de l'Aude – Convention avec Arts Vivants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'organisation d'une manifestation dans le cadre du dispositif Entrez en scène ! « 100 spectacles » dans les villages de l'Aude. Monsieur le Maire propose un spectacle par la compagnie PARANOID (pop rock, Carcassonne) qui aura lieu le 16 mai 2023. La commune prendra en charge les frais de salaire, les frais de déplacement et de repas ainsi que les droits d'auteur, soit un montant total de 1250.00 euros. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'organisation du spectacle le 16 mai 2023 ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Arts Vivants et sollicite auprès du Département une subvention, la plus élevée possible à hauteur de 75% de la somme,, afin d'aider la commune à mettre en œuvre le projet présenté.

Questions diverses

Monsieur Olivier BOURJADE informe le conseil qu'il a été alerté par une famille voisine du terrain de pétanque sur les nuisances que pourrait entraîner l'utilisation du terrain de nuit, suite à l'installation d'un éclairage. Il est proposé d'en discuter avec les utilisateurs, mais il est noté qu'un effort a déjà été fait par l'association, et qu'il pourrait être fait un règlement pour l'utilisation de l'éclairage, et un arrêté municipal fixant les heures d'utilisation du terrain de pétanque.

Monsieur ALEXANDRE Hervé au nom du comité des fêtes et de l'Amicale Rurale Culture et Loisirs souhaite présenter un projet d'aménagement d'une scène éco-responsable sur le dessus de la place du Villaret (structure en bois 9m sur 4.5m). Il est convenu de l'étudier lors d'une réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 20h00.

La secrétaire

Monsieur le Maire

